



## Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 21 mars 2012.

### 1 – Budget primitif 2012

#### 1.1 - Amortissements 2012

Le Président rappelle à l'assemblée la délibération du 17 mars 2011 qui fixe les durées d'amortissement des différentes immobilisations.

Il explique que pour toute nouvelle immobilisation qui n'est pas listée dans la délibération précédemment citée, il convient de délibérer de manière spécifique pour en fixer la durée d'amortissement.

Il propose d'amortir les immobilisations suivantes :

- compacteur Vandel d'occasion acquis en 2011 8 ans
- travaux de transfert des déchets de l'alvéole 1 vers l'alvéole 2 8 ans

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

#### 1.2 - Mode de calcul des bases de participation 2012

Le Président propose à l'assemblée que les **clefs de répartition du calcul des bases de participation des communes soient inchangées** par rapport à l'année dernière, soit :

- \* le 1/4 du produit global attendu inscrit au budget réparti sur la base de la population DGF et la capacité d'accueil des établissements touristiques (campings et hôtels).
- \* les 3/4 du même produit global sur la base du tonnage d'ordures ménagères résiduelles reçu sur l'ISDND pour le compte de chaque collectivité adhérente.

Le calcul des participations sera établi à partir d'un état déclaratif envoyé aux communes et EPCI adhérents en début d'année. En cas de modifications de cet état en cours d'année, leur prise en compte ne pourra être effective que l'année suivante, sans effet rétroactif.

*A l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide de maintenir la même clef de répartition que l'année dernière.*

#### 1.3 - Vote du budget 2012

Le Président explique à l'assemblée que le syndicat a confié MS Conseils la mise à jour de l'analyse financière prospective 2012 à 2016 (cette mise à jour est disponible sur simple demande par mail à [sictoba@wanadoo.fr](mailto:sictoba@wanadoo.fr)).

Le Président présente à l'assemblée le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) mis à jour et rappelle les modifications intervenues sur le budget général : transfert de charges et produits du budget général vers le budget annexe « Collecte sélective » (Cf. compte rendu du Comité Syndical du 14 décembre 2011).

Sur la base des hypothèses de travail retenues et dans la mesure où l'ensemble du PPI (annexé au présent compte rendu) est réalisé, Stratorial nous propose de faire évoluer les participations (budget général et annexe) des collectivités de la manière suivante :

	2012	2013	2014	2015	2016
Budget général	6,3%	4,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Budget Annexe	3,7%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
<b>TOTAL</b>	<b>6,0%</b>	<b>3,7%</b>	<b>2,0%</b>	<b>2,0%</b>	<b>2,0%</b>

Après discussion, le Président propose pour l'année 2012 :

Une **augmentation de 6,3 %** du montant total des bases de participation (budget général) soit :

- Montant 2011 : 2 657 299 €
- Montant 2012 : 2 825 809 €

Suite à la présentation détaillée par le Président du projet de budget primitif 2012 (envoyé à chaque membre) qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 6 491 084 € (dont 3 307 351 € en section de fonctionnement et 3 183 733 € en section d'investissement), le Comité Syndical après en avoir délibéré l'a adopté à l'unanimité des membres présents.

## **2 – Budget annexe « Collecte sélective » 2012**

Le Président rappelle que ce budget annexe a évolué : l'ensemble des charges et produits relatif à la collecte sélective a été transféré vers ce budget qui a été voté le 14 décembre 2011.

### **2.1 - Mode de calcul des bases de participation 2012**

Le Président rappelle :

- qu'au cours de la réunion du Comité Syndical du 22 février 2012, 3 simulations de calcul des bases de participation du budget annexe ont été présentées ;
- que le document de présentation a été annexé au compte rendu de la réunion.

Le Président fait un bref rappel des 3 modes de calcul et demande à l'assemblée de se prononcer.

↳ A l'unanimité des membres présents, les membres présents décident de retenir la simulation « n°3 » dont le détail du calcul est le suivant :

(1) Calcul du produit global attendu inscrit au budget réparti sur la base de la population DGF et la capacité d'accueil des établissements touristiques (campings et hôtels) : la contribution est calculée en divisant le produit total attendu par la population totale (population DGF + emplacements de camping + chambres d'hôtels) du SICTOBA et multiplié par la population de chaque commune ou EPCI.

(2) Application d'un bonus/malus en fonction du tonnage d'ordures ménagères résiduelles enfouies l'année précédente : la contribution calculée en (1) pour chaque commune ou EPCI est multipliée par un coefficient obtenu par le rapport du tonnage à l'unité de base par commune ou EPCI par rapport à celui du SICTOBA, inversé pour obtenir un bonus ou un malus.

### **2.2 - Clef de répartition des charges de personnel**

Le Président explique à l'assemblée qu'une clef de répartition des charges de personnel doit être établie pour le budget annexe « Collecte sélective ».

Après étude, il propose la clef de répartition suivante :

				Répartition	
				Bgénéral	Bannexe
ALLAVENA	Agent titulaire TC	Adjoint technique principal 1ère classe ech	soit 12 mois	100%	
AMIROUCHE	Agent titulaire TC	Adjoint technique 2ème classe 35h	soit 12 mois	100%	
BOUYGE	Agent titulaire TC	Rédacteur chef	soit 12 mois	90%	10%
CLAVEL JC	Agent titulaire TC	Adjoint technique principal 2ème classe ec	soit 12 mois	100%	
GAUTHIER	Agent titulaire TC	Ingénieur principal	soit 12 mois	80%	20%
MENDES	Agent titulaire TC	Adjoint technique principal 2ème classe	soit 12 mois	90%	10%
NOUET	Agent titulaire TC	Adjoint technique principal 2ème classe	soit 12 mois	100%	
RICHON	Agent titulaire TC	Adjoint administratif 1ère classe	soit 12 mois	50%	50%
RIMBERT	Agent titulaire TC	Adjoint technique 1ère classe	soit 12 mois	100%	
ROBERT C	Agent titulaire TC	Adjoint d'animation 2ème classe TC	soit 12 mois		100%
SCHOLL	Adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique 2ème classe	soit 12 mois	100%	
CLAVEL MT	Agent titulaire 26h/sem	Adjoint Administratif 2ème classe 26h	soit 12 mois	90%	10%
ALLAVENA S	Agent titulaire 24h/sem	Adjoint technique 2ème classe 24 h	soit 12 mois	100%	
MARCY P	Agent titulaire 24h/sem	Adjoint technique 2ème classe	soit 12 mois	100%	
Remplacant déchetteries	Agent contractuel 24h/sem	contractuel 24h/semaine IM:326	soit 4 mois	100%	
JULLIEN	Agent contractuel TC	Technicien territorial	soit 12 mois	100%	
PUJOL	Agent contractuel TC	Chargé de mission compostage	soit 12 mois	100%	
MOULIN	Agent contractuel 24h/sem	CUI Assistant déchetterie	soit 12 mois	100%	
AURIOL	Agent contractuel TC	Assistant déchetterie	soit 12 mois	100%	
CDD Accueil Professionnels déchetteries	Agent contractuel TC / 6 mois	ingénieur IM459	soit 6 mois	100%	
Remplacant ROBERT Clarisse maternité	Agent contractuel TC 4 mois	Contractuel IM 338	soit 4 mois		100%
Stagiaire	Stagiaire compostage TC	Gratification	soit 4 mois	100%	
Extension consignes de tri pris en charge EE	Agent contractuel TC	Contractuel IM 338	soit 6 mois		100%

Le Président propose que cette clef soit étudiée à nouveau l'année prochaine et modifiée en cas de besoin.

↳ A l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide de valider la clef de répartition des charges de personnel présentée dans l'exposé et précise qu'en cas de besoin celle-ci devra être étudiée à nouveau l'année prochaine.

### 2.3 - Décision modificative n°1

Le projet de DMI du budget annexe « Collecte sélective » envoyé avec la convocation a été présenté et commenté à l'assemblée.

↳ Adopté à l'unanimité des membres présents.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1			
Budget Annexe "Collecte sélective"		Exercice 2012	
EXPLOITATION			
article	libellé	dépenses	recettes
<b>011 - Charges à caractère général</b>			
6238	Communication	-34 000	
<b>012 - Frais de personnel</b>			
6411	Personnel titulaire	1 600	
6413	Personnel non titulaire	6 500	
6451	Urssaf	1 900	
6453	Ircantec et Cnracl	-1 000	
6454	Assedic	500	
6455	Cotisations pour assurances du personnel	2 100	
6456	Versement au FNC du supplément familial	2 200	
6475	Médecine du travail	200	
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>			
6811	Dotation aux amortissements	1 089	
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>			
023	Virement à la section d'investissement	4 908	
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>			
7474	Participation des collectivités		-34 429
<b>013 - Produits de gestion courante</b>			
6419	Remboursement rémunération personnel		5 300
<b>002 - Excédent antérieur de fonctionnement reporté</b>			
002	Excédent antérieur de fonctionnement reporté		15 126,00
<b>total exploitation</b>		<b>-14 003</b>	<b>-14 003</b>
INVESTISSEMENT			
article	libellé	dépenses	recettes
<b>28 - Amortissement des immobilisations</b>			
28	Amortissements		1 089
<b>16 - Remboursement d'emprunts</b>			
1641	Remboursement d'emprunts	-303	
<b>Opération n°20 - Achat de bacs et contenueurs</b>			
2158	Achat de collecteurs pour manifestations	6 300	
2158	Achat bacs jaunes extension consignes tri	-80 000	
1641	Emprunt		-80 000
<b>021 - Virement de la section d'exploitation</b>			
021	Virement de la section d'exploitation		4 908,00
<b>total investissement</b>		<b>-74 003</b>	<b>-74 003</b>

### 3 – Délégations au Bureau

Le Président explique à l'assemblée que les diverses missions effectuées par le syndicat nécessitent la prise de décisions successives au fur et à mesure de leur état d'avancement, les délais impartis pour leur aboutissement définitif étant incompatibles avec l'obligation actuelle de saisine systématique du Comité Syndical.

C'est pourquoi il propose à l'assemblée de se prononcer sur un certain nombre de délégations détaillées dans l'exposé ci-dessous :

#### Concernant les dépenses ou opérations liées à la section de FONCTIONNEMENT :

Le Président rappelle à l'assemblée les principaux marchés relatifs à la collecte sélective, la mise en place de la généralisation du compostage et à l'exploitation des déchetteries, du CSDU et des installations diverses gérées par le Syndicat :

- collecte du verre,
- collecte des journaux-magazines,
- collecte des emballages,
- tri des journaux-magazines,
- tri des emballages,
- exploitation des déchetteries de Ruoms, Vallon-Pont-d'Arc, Beaulieu, Joyeuse, Les Vans et Barjac,
- collecte et traitement des DMS récupérés sur les déchetteries ,
- généralisation du compostage,
- traitement des lixiviats,
- .....

Le Président explique à l'assemblée que ces diverses opérations nécessitent parfois la prise de décisions successives au fur et à mesure de leur état d'avancement, les délais impartis pour leur aboutissement définitif étant incompatibles avec l'obligation actuelle de saisine systématique du Comité Syndical.

C'est pourquoi le Président demande au Comité Syndical d'autoriser le Bureau du Syndicat à prendre, par voie de délégation, toutes décisions relatives à la mise en œuvre de l'organisation de la collecte sélective et la réalisation des marchés listés ci-dessus y compris la passation d'avenants lorsque cela s'avère nécessaire.

Le Président précise enfin qu'il serait fait état de l'avancement de la gestion de ces différents marchés à chaque réunion du Comité Syndical.

Il demande également que délégation soit donnée au bureau pour fixer les tarifs de vente des composteurs et pour la signature de conventions dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective et du compostage (implantation de bacs/colonnes/composteurs, mise à disposition d'équipements et de terrains, opérations de compostage individuel et de quartier...).

#### Concernant les dépenses ou opérations liées à la section d'INVESTISSEMENT :

Le Président rappelle à l'assemblée les principales opérations des budgets (général et annexe « Collecte sélective ») qui viennent d'être votés :

- Opération n°11 : Matériel d'information et communication
- Opération n°11 : Matériel d'information et communication (budget annexe)
- Opération n°20 : Achat de bacs et conteneurs (budget annexe)
- Opération n°21 : Petits travaux divers
- Opération n°33 : Achat de matériel
- Opération n°38 : Généralisation du compostage
- Opération n°40 : Unité d'ultrafiltration pour le traitement des lixiviats
- Opération n°42 : Travaux de reprise de l'alvéole 1
- Opération n°43 : Achat d'un chargeur d'occasion
- Opération n°44 : Réhabilitation et mise en conformité des déchetteries

Le Président explique à l'assemblée que ces diverses opérations vont nécessiter la prise de décisions successives au fur et à mesure de leur état d'avancement, les délais impartis pour leur aboutissement définitif étant incompatibles avec l'obligation actuelle de saisine systématique du Comité Syndical.

C'est pourquoi le Président demande au Comité Syndical d'autoriser le Bureau du Syndicat à prendre, par voie de délégation, toutes décisions relatives à la réalisation des actions à mettre en œuvre pour la réalisation des opérations listées précédemment (à l'exception des modes de gestion).

Il s'agira principalement (et de manière non exhaustive) pour le Bureau du Syndicat :

- de valider les propositions de mission en matière de conduite d'opération, de maîtrise d'œuvre et d'études diverses,
- de valider les cahiers des charges des différentes consultations à entreprendre ainsi que les modes de passation à mettre en œuvre,
- de valider les dossiers de demande de subventions relatifs aux études et travaux à réaliser et qu'il conviendra de présenter en temps utile,
- de procéder au choix des bureaux d'études et entreprises consultés dès lors qu'une procédure formalisée (appel d'offres ouvert, ...) n'aura pas à être mise en œuvre (auquel cas cette tâche revient à la Commission d'Appel d'Offres),
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives aux opérations listées ci-dessus (contrats, conventions diverses, dossiers de demandes de subventions, marchés lettres de commandes, ordres de services...) et d'engager les dépenses correspondantes dans la limite des prévisions budgétaires 2012,
- d'autoriser le Président à signer tous les contrats de prêts dans la limite des prévisions budgétaires.

Le Président précise enfin qu'il serait fait état de l'avancement de chacune de ces opérations à chaque réunion du Comité Syndical.

✚ A l'unanimité des membres présents délégation est donnée au Bureau pour la réalisation des opérations listées dans l'exposé.

#### **4 – Délégation au Président**

Le Président explique à l'assemblée que les diverses missions effectuées par le syndicat nécessitent la prise de décisions successives au fur et à mesure de leur état d'avancement, les délais impartis pour leur aboutissement définitif étant incompatibles avec l'obligation actuelle de saisine systématique du Comité Syndical et parfois du Bureau Syndical.

C'est pourquoi il propose à l'assemblée de se prononcer sur la délégation détaillée dans l'exposé ci-dessous :

Il propose à l'assemblée que délégation lui soit donnée (et au 1<sup>er</sup> Vice-Président en cas d'absence du Président) pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et les règlements des marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée au montant et à l'objet du marché en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget et ce, jusqu'à 25 000 €.

✚ A l'unanimité des membres présents délégation est donnée au Bureau pour la réalisation des opérations listées dans l'exposé.

#### **5 – Complément à la délibération du 18/05/10 relative au prêt de matériel de collecte sélective et de gobelets réutilisables**

Le Président informe l'assemblée que le présent point n'est pas inscrit à l'ordre du jour, il propose de le rajouter, ce qui est accepté par l'ensemble des délégués présents.

Le Président explique à l'assemblée que le SICTOBA met à disposition des collectivités, associations ... du matériel de collecte sélective et des gobelets réutilisables et ce, gratuitement (délibération du Comité Syndical du 18 mai 2010). Ces équipements permettent de favoriser la collecte sélective et le recyclage ainsi que la prévention de la production de déchets à l'occasion de manifestations collectives.

Il propose à l'Assemblée de compléter la délibération du 18 mai 2010 pour y ajouter le prêt de collecteurs doubles avec panneau de signalétique.

Il propose de fixer comme suit le montant de la caution et le montant de remplacement d'un collecteur double avec panneau signalétique en cas de dégradation.

Désignation	Valeur de remplacement à l'unité	Montant de la caution à l'unité
Collecteur double	420 €	200 €

*↳ A l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide de fixer le montant de caution de prêt de matériel à l'unité et le montant de valeur de remplacement à l'unité selon les conditions décrites dans l'exposé.*

## 6 – Etat d'avancement des dossiers suivants

### 6.1 – Casier 5

Le Président explique à l'assemblée ce qui s'est passé depuis le dernier comité syndical :

- Les travaux de reprise de l'alvéole 1 ont démarré courant janvier. La remise en place de l'argile est en cours. La fin du chantier est prévue pour la fin avril.
- Pour ce qui concerne la recherche de responsabilités et l'engagement d'un recours auprès des bureaux d'études qui nous ont accompagnés, la rédaction de la requête introductive d'instance est achevée. Le cabinet ADAMAS l'a déposée au tribunal administratif.
- Travaux de mise en place de l'unité d'ultrafiltration : les travaux sont achevés et l'installation a été réceptionnée le 29 février. L'Agence de l'Eau se prononcera fin mars sur l'attribution d'une éventuelle subvention



Vue sur la nouvelle installation (couleur vert sapin)



Les 2 lignes d'ultrafiltration

### 6.2 – Opération de généralisation du compostage

Luc Parmentier, 2<sup>ème</sup> Vice-Président en charge du compostage présente l'état d'avancement de l'opération :

- Deux nouvelles aires de compostage de quartier ont été mises en place au Lotissement de Rosières (derrière la crèche, une quinzaine de logements) et à la Résidence Les Séniories de Ruoms (64 logements)),
- Le chargé de mission compostage est intervenu devant l'AG du Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air (syndicat professionnel patronal regroupant les campings),
- Hélène Olejnik a été recrutée en tant que stagiaire de mai à juillet pour effectuer le suivi du compostage dans les campings.

### 6.3 – Programme local de prévention

Luc Parmentier, 2<sup>ème</sup> Vice-Président en charge du compostage présente l'état d'avancement de l'opération :

- Le SICTOBA a réuni son Comité de Pilotage le Vendredi 16 mars à Chandolas. Une trentaine d'acteurs (associations, collectivités, institutions etc.) étaient présents.

- Les actions à mener sur l'année 2012 sont les suivantes :
  - Action 1 : Sensibilisation à la réduction des déchets
  - Action 2 : Compostage individuel
  - Action 3 : Compostage quartier
  - Action 4 : Compostage par les gros producteurs
  - Action 5 : Cantine scolaire : gaspillage et compostage
  - Action 6 : Stop Pub
  - Action 7 : Événements festifs pauvres en déchets
  - Action 8 : Cartouches d'encre
  - Action 9 : Promotion de l'eau du robinet
  - Action 10 : Réemploi
  - Action 11 : Mobiliser les acteurs du tourisme

#### **6.4 – Extension des consignes de tri des emballages en plastique**

Le Président rappelle à l'assemblée que lors de la dernière réunion nous étions dans l'attente de la réponse des Ets PLANCHER, notre prestataire actuel pour le tri des emballages.

M. Plancher nous a informés qu'il ne souhaitait pas se lancer dans cette opération.

Il faudra donc attendre 2014, date de la fin de l'expérimentation, pour obtenir les nouvelles directives d'ADELPHÉ pour ce qui concerne la modification des consignes de tri des emballages en plastique.

#### **6.5 – Acceptation des professionnels en déchetterie**

Le Président explique que M. Vindrola a rencontré l'ensemble des collectivités pour leur présenter les résultats de son étude et que toutes les Communautés de Communes en ont maintenant débattu.

La date de la Commission a été fixée le mercredi 4 février.

#### **6.6 – Commission chargée d'étudier l'avenir du traitement de nos déchets ultimes**

Le Président informe l'assemblée que la Commission a rencontré le SIDOMSA le 1<sup>er</sup> mars et qu'une présentation du procédé AROM a été faite à cette occasion par la société AMENDOR.

Le procédé est intéressant dans son principe. Une visite des installations de cette société basée en région bordelaise organisée en partenariat avec le SIDOMSA doit avoir lieu fin juin.

### **7 – Questions diverses**

✓ **Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction de brûlage des déchets verts** : le Président explique qu'il a été interpellé par plusieurs Communes ou Communautés de Communes au sujet de cette interdiction.

Un bureau sur ce thème sera organisé le 28 mars.

✓ **Prochaine réunion du Comité Syndical** :

↳ *Date non fixée.*

Le Président,

Hubert LEPOITEVIN.



## PPI du budget général (dépenses et recettes)

SICTOBA : Analyse financière prospective 2012-2016

Document du 9 mars 2012

## PPI : PROJETS PRIS EN COMPTE (dépenses effectives)

	2011	2012		2013	2014	2015	2016
		RAR 2011	Propositions				
<b>DEPENSES</b>							
Opération n°33 - Achat de matériel	37 092	9 258	38 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Opération n°11 - Matériel d'information et communication	4 535	950	4 150	5 000	5 000	5 000	5 000
Opération n°21 - Petits travaux	0	7 049	29 700	20 000	20 000	20 000	20 000
Opération n°39 - Achat d'un compacteur d'occasion	89 674						
Opération n°17 - Casier 5	8 312						
Opération n°41 - Transfert des déchets alvéole 1 vers 2; couverture provisoire	185 146						
Opération n°42 - Travaux de reprise de l'alvéole 1	44 767	549 178	46 000				
Opération n°40 - Unité d'ultrafiltration pour le traitement des lixiviats	90 185	557 613	10 000				
Opération n°38 - Généralisation du compostage	8 244		14 800	47 000	?	?	?
Opération n°44 - Réhab et mise en conformité des déchetteries			560 000				
Chargeur d'occasion pour l'ISDND			105 000				
Création d'une déchetterie sur le secteur de Joyeuse				500 000			
Démantèlement usine de broyage / construction local technique				90 000			
Equipements de broyage des déchets verts				200 000	?	?	?
Avenir déchets ultimes				?	?	?	?
INVESTISSEMENTS A DEFINIR						400 000	300 000
<b>TOTAL</b>	<b>467 956</b>	<b>1 124 148</b>	<b>806 650</b>	<b>892 000</b>	<b>55 000</b>	<b>455 000</b>	<b>355 000</b>





## SICTOBA : Analyse financière prospective 2012-2016

Document du 9 mars 2012

**PPI : PROJETS PRIS EN COMPTE (recettes effectives)**

RECETTES	2011	2012		2013	2014	2015	2016
		RAR 2011	Propositions				
Opération n°17 - Casier 5	5 840						
Opération n°40 - Unité d'ultrafiltration pour le traitement des		108 500	150 000				
Opération n°44 - Réhab et mise en conformité des déchetteries			108 540				
Opération n°38 - Généralisation du compostage	2 730		24 390				
<b>TOTAL</b>	<b>8 576</b>	<b>108 500</b>	<b>282 936</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



Etudes et conseils en intercommunalité, fiscalité et finances locales

Page 9

## PPI du budget annexe « Collecte sélective »

SICTOBA : Analyse financière prospective 2012-2016

Document du 9 mars 2012

**PPI : PROJETS PRIS EN COMPTE (dépenses effectives)**  
**Aucune recette de subvention n'est prévue**

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
		RAR 2011	Propositions			
<b>DEPENSES</b>						
Opération n°33 - Achat de matériel			2 000	2 000	2 000	2 000
Opération n°20 - Achat de bacs et conteneurs			49 300	67 500	67 500	67 500
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>51 300</b>	<b>69 500</b>	<b>69 500</b>	<b>69 500</b>



Etudes et conseils en intercommunalité, fiscalité et finances locales

Page 20